

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

LUTTE RODÉOS MOTORISÉS - (N° 940)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Huyghe, M. Bazin, M. Boucard, M. Brun, M. Cattin, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Dive,
M. Ferrara, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Reda et M. Straumann

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel